

# **COMMUNIQUÉ ASSURANCE**

---

Actif  Régime d'assurance collective du personnel d'encadrement  
Retraité  des secteurs public et parapublic du Québec

---

## **Volume 46, numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.) – Décembre 2022**

### **LE COÛT DU RÉGIME DE RENTES DE SURVIVANTS**

---

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs des ressources humaines

---

Le coût du régime de rentes de survivants sera de 0,90 % du salaire assurable pour l'année 2023.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés. Ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE  
LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOL. 45, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2021.**

Le directeur des analyses actuarielles,  
des assurances et des régimes collectifs



Benoit Dufresne